

F.S.U. 88

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Vosges

EDITO

Le temps d'après !

Le virus a vaincu la réforme des retraites, voilà ce que certains pourraient penser. ATTENTION, déjà, une petite musique se fait entendre sur la possibilité d'adopter le minimum de 1000€ pour toutes les pensions. Comment ne pas être favorable à ce point, mais c'est du même niveau que la participation de 1€ à la consultation chez le médecin. A l'époque, ceux qui s'y opposaient, étaient traités de vieux réactionnaires : à combien se monte le forfait hospitalier, le déremboursement des médicaments ...

Si le relèvement significatif des minima sociaux est impératif, il doit se faire avec la solidarité des plus riches. Comme je l'avais annoncé dans le précédent édito, ceux qui ont les moyens d'investir en bourse ont déjà retrouvé des niveaux équivalents d'avant le confinement !

D'autre part, le service public vanté pendant la crise (on a applaudi les soignants, on a loué le dévouement des enseignants, on a découvert tous les invisibles) est déjà sur la sellette. Mise en place d'une commission « Ségur » pour les soignants, dénigrement de l'Education Nationale par le prisme des quelques enseignants qui n'ont pas pu assumer leur mission sans se préoccuper des causes qui les en ont empêchés.

Alors le monde d'après ne sera meilleur qu'à la condition que chacun y apporte sa pierre et que la vigilance syndicale soit à la hauteur.

En ce qui me concerne, je serai en retrait mais pas inactif, soyez en sûr !

Nicolas THOMAS et Gabrielle HEBERT qui prennent le relais, apporteront l'expérience et la jeunesse indispensables à cette fonction.

Norbert GILET

<http://sd88.fsu.fr>

Expéditeur :

FSU
6 Maison des Associations
Rue du Général Haxo
88000 EPINAL

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE 

Déposé le 25.06.2020

SOMMAIRE

Page 1

Édito « Le temps d'après »

Page 2

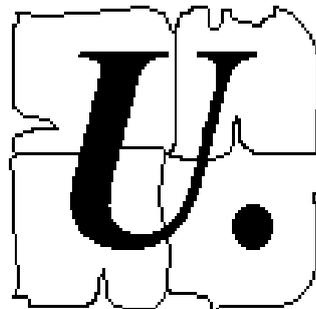
Les enseignants sont bien là !
2S2C : vers la fin de l'école commune ?

Page 3

Personnes âgées : maintien à domicile, la grande imposture !
Prime COVID : réaction du SNEPAP-FSU

Page 4

Sortie de déconfinement coûte que coûte !
Ségur de la Santé : l'avis du SNICS



Fédération Syndicale Unitaire

Les enseignants sont bien là !

Quand dans la même phrase le ministre de l'Éducation nationale dit « *toutes les familles qui le souhaitent devront pouvoir scolariser leur enfant même partiellement* » et « *le protocole est inchangé* », on assigne à l'École un objectif intenable et, par ricochet, on jette l'opprobre sur les enseignants. Le ministère sait très bien que l'École ne peut pas tenir cette promesse mais dégage ainsi sa responsabilité et entretient le doute sur la présence des enseignants. De même, en laissant croire qu'un accueil périscolaire serait organisé en parallèle même s'il ne peut être organisé partout, il se dédouane sur les municipalités.

Les enseignantes et les enseignants des écoles sont toujours bien là. Ils l'ont été pour accueillir les enfants de soignants sans masques et sans gel pendant de longues semaines. Ils l'ont été pour l'enseignement à distance où ils ont dû improviser à la hâte sans matériel professionnel et sans formation, tout en maintenant les activités scolaires et le lien précieux avec leurs élèves. Ils ont été là aussi à la reprise dès que l'école a ouvert pour assurer la scolarisation en présentiel mais aussi en distanciel. Nombre d'entre eux effectuent une double journée entre élèves présents et élèves à distance.

Par ailleurs la stratégie ministérielle du volontariat des familles qui tourne le dos à l'école de toutes et tous, freine le retour des élèves ayant le plus besoin d'école et creuse les inégalités.

Une enquête du SNUipp-FSU indique que moins de 10% des personnels enseignants sont touchés par des problèmes de santé ou de vulnérabilité de leur entourage, et ne peuvent aujourd'hui reprendre la classe en présentiel. Bien loin donc, des 40% qui seraient soi-disant « dans la nature ».

Comme tous les salarié-es, les enseignants doivent rendre des comptes à leur hiérarchie. Elle sait qu'ils travaillent et témoigne d'ailleurs de la qualité de leur engagement pour faire classe, en présentiel comme en distanciel, dans les conditions imposées par le protocole sanitaire. Ils sont bien là et une fois de plus ils tiennent le système éducatif à bout de bras tandis que le ministère censé les soutenir entretient le flou avec des chiffres fantaisistes, une manière de déplacer le projecteur et de les rendre responsables d'une situation particulièrement mal gérée.

2S2C : Vers la fin de l'école commune ?

Le dispositif 2S2C prévoit en complémentarité des enseignements la mise en place d'activités culturelles et sportives sur le temps scolaire conventionné avec les collectivités. Pour les syndicats enseignants de la FSU (SNUipp, SNES et SNEP), il y a un fort risque d'externalisation de ces enseignements avec un recentrage des temps menés par les enseignants sur les disciplines dites « fondamentales ». Là où les 2S2C se mettraient en place, la FSU demande qu'ils soient identifiés comme du temps « périscolaire ». Seul le temps assuré par les enseignants doit être identifié comme du temps scolaire, et la totalité des programmes nationaux doit continuer à être mis en œuvre par les personnels enseignants. Ce temps des 2S2C doit demeurer un temps facultatif pour les familles, en opposition au temps d'enseignement qui doit lui redevenir obligatoire. Si le COVID est toujours actif en septembre, obligeant les enseignants et les enseignantes à ne faire classe qu'à des demi-groupes d'élèves, des dispositifs périscolaires « habituels » pourraient permettre d'accueillir plus d'élèves. La FSU s'oppose à la mise en place des 2S2C, source d'inégalités territoriales qui contribueraient à vider l'École de sa substance en limitant le rôle des enseignants à l'enseignement des fondamentaux.

Gabrielle HEBERT (SNUipp), Laurent SIMONIN (SNEP), Gilles YECHE (SNES)

Directeur de la Publication : **Norbert GILET**

FSU Vosges 6 Maison des associations Rue du général Haxo 88000 EPINAL

Tel: 03 29 35 40 98

E-mail : fsu88@fsu.fr Site FSU Vosges : <http://sd88.fsu.fr>

Trimestriel - Abonnement : 4€ - Prix au Numéro: 1€ - Imprimé par nos soins

N° ISSN : 1259-2501 - N° CPPAP : 1021 S 07553 - Dépôt légal 2ème Trimestre 2020

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à celle-ci.

Personnes âgées : maintien à domicile, la grande imposture !

Le Président de la République a appelé, lors du confinement, au rassemblement de la Nation « *quel qu'en soit le coût* ». Il doit donner l'exemple en retirant immédiatement son plan santé « Ma santé 2022 » qui détruit l'hôpital public, hôpital déjà gravement mis à mal comme malheureusement la crise du COVID-19 l'a largement montré.

Beaucoup de personnes âgées se sont retrouvées confinées dans leur logement. Le manque de personnels d'aide à domicile a pesé sur les moyens pour rencontrer, accompagner ces personnes âgées. C'est un vrai parcours du combattant pour obtenir des aides familiales. Les associations manquent de moyens et le métier s'avère peu attractif : salaires faibles, coupure journalière avec une forte amplitude horaire... Les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), personnels relevant de la Sécurité Sociale sont surchargés. Les aidant-es n'ont eu qu'à se débrouiller seul-es, s'ils/elles le pouvaient. D'autres personnes âgées se sont retrouvées sans contact extérieur, coupées de leurs familles, et des associations à but non lucratif dont le rôle est pourtant essentiel pour rompre l'isolement social et/ou psychologique. Cet isolement a aussi frappé les résidents des EHPAD qui manquent cruellement de moyens et de professionnels. Les personnes vulnérables ne tiennent souvent que parce que des soignant-es, des aidant-es et les familles les stimulent. Combien de personnes âgées ou handicapées sont encore aujourd'hui en situation précaire et même en danger ?

L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) reste insuffisante par rapport au coût élevé des prestations. Qu'en est-il de la participation financière de l'Etat pour compenser les dépenses du Conseil Départemental pour l'aide sociale qui se trouve à la charge du contribuable mais pas de la solidarité nationale ?

Les retraités disposant de petites pensions doivent-ils être condamnés à agoniser dans leur coin ?

La 5e branche de la Sécurité Sociale concernant la dépendance reste à créer. Elle est attendue depuis très longtemps et les inégalités ne font que s'accroître. Le coup encore « relativement faible » des dépenses liées à la dépendance tient au fait que les personnes âgées restent à domicile jusqu'à un âge avancé et rejoignent tardivement, et souvent pour un temps assez court, les EHPAD. Ce maintien à domicile ne se fait qu'au prix de conditions de travail difficiles et parfois même grâce au bénévolat. Le Président Macron a annoncé vouloir entamer le chantier de la dépendance. La FSU sera vigilante aux conditions de financement et de prise en compte des situations difficiles dans le respect de la solidarité.

Alors que le Président arrive à débloquer 300 milliards d'euros pour aider les entreprises, il est urgent que l'Objectif des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) soit relevé.

Gabrielle HEBERT, Claudine GIROT-MANGEONJEAN

Prime COVID : Réaction du SNETAP : Syndicat des personnels de l'administration pénitentiaire :

Les organisations syndicales ont été informées des grilles de répartition de la prime COVID. Le SNETAP dénonce ces méthodes qui contribuent au favoritisme et à un manque total d'équité entre les personnels au sein des services. C'est le terreau des tensions et des crispations.

Le SNETAP-FSU rappelle que nous militons toujours pour la reconnaissance du caractère régalién du service pénitentiaire d'insertion et de probation, qui serait certainement la décision la plus cohérente après la mobilisation de ces services lors de la crise sanitaire et de la mise en œuvre de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Le SNETAP-FSU ne peut que déplorer que cette prime ne soit finalement qu'un objet de division et non une réelle reconnaissance de l'engagement des personnels. En effet, ces agents n'ont eu à l'esprit, lors de cette crise sanitaire sans précédent, que leur dévouement pour le service public, et ce, malgré des conditions dégradées.

Malgré le démantèlement de la Fonction Publique, les personnels ont, une fois encore effectué leur devoir. Ils méritent la préservation de leurs droits avec une réforme statutaire à la hauteur des fonctions qu'ils occupent !

Sortie de déconfinement coûte que coûte !

La crise sanitaire liée à la pandémie de SARS CO-2 a conduit notre gouvernement, comme bien d'autres, à confiner ses populations. Confinement qui a permis de sauver des dizaines de milliers de personnes grâce à la discipline des peuples.

La préparation du déconfinement devait être entourée de « toutes les précautions », comme l'affirmait le 1^{er} ministre lors de son allocution du 7 mai 2020.

En ce qui concerne les écoles, le protocole sanitaire (de 54 pages) a été dévoilé le 3 mai pour une mise en application le 11 mai ! Directeurs et directrices d'écoles, enseignants, maires, ont dû en quelques jours ingurgiter ces préconisations et estimer la faisabilité ou non de la réouverture des écoles, avec l'angoisse que la décision d'une réouverture ne provoque l'éclosion de nouveaux clusters...

Bien sûr, le gouvernement annonçait ne pas mettre de pression, faire confiance au jugement du terrain, bref, qu'il ferait preuve de « bienveillance ».

La réalité a été toute autre dans les Vosges, où les maires de plusieurs communes ont subi pressions, voire injonctions de la part de la préfecture d'une part, mais aussi de la DSDEN, allant parfois jusqu'au chantage ! La FSU, dans un communiqué de presse, s'en est ému dès le 11 mai.

Car il fallait coûte que coûte ouvrir les écoles pour faire redémarrer l'économie et la consommation des ménages ! Finies les précautions sanitaires, il fallait et il faut encore faire du chiffre !

Voilà la réalité du terrain, alors que le discours médiatique restait paradoxalement précautionneux.

Et mardi 9 juin encore, alors que la FSU était conviée à une audio-conférence avec la préfecture (les risques, c'est pour les autres !), on a pu entendre le Préfet des Vosges se féliciter qu'il ne reste plus que quelques « récalcitrants » - ah ! le choix des mots - à ne pas avoir ouverts leur école aujourd'hui.

Et que ces derniers, s'ils persistaient, pourraient se voir entraînés au tribunal administratif !

Au SNUipp-FSU, nous ne pouvons accepter que des personnes responsables soient malmenées parce qu'en conscience, elles ne pouvaient appliquer le protocole qui, pour l'instant encore, reste le bréviaire à suivre en ces moments incertains. Nous condamnons toute forme de pression exercée au nom d'une logique purement économique qui, sous couvert de bonnes intentions, semble avoir repris le dessus au mépris de la santé de la population.

Vincent Hilselberger, SNUipp-FSU 88

Communiqué de SNICS :

Le Ségur de la Santé, une mascarade ! Les infirmier.es en sont exclu.es !

Grâce à une mobilisation exceptionnelle des acteurs de santé, médecins et soignants, le système de santé a résisté à la pandémie du Covid-19.

Le défaut d'équipements de protection a entraîné la contamination voire le décès de nombreux professionnels, alors même que le manque de moyens était dénoncé depuis plus d'un an par une mobilisation générale inédite.

L'annonce de l'organisation d'un Ségur de la Santé par le président de la République, le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé, a suscité beaucoup d'attentes de la part des infirmiers, qui souhaitent depuis de nombreuses années être acteurs de la restructuration d'un système qu'ils connaissent bien.

La sortie d'une approche médico-centrée, pour l'adoption d'un système de santé centré sur le patient, au sein duquel l'ensemble des professionnels de santé apportera toute son expertise et toutes ses compétences, doit voir le jour.

Ce Ségur s'est ouvert par une présentation théâtrale médiatique, avec une visioconférence réunissant près de 300 représentants sans possibilité d'expression. A l'issue de cette opération de communication était dévoilée, par voie de presse, la composition du comité national et du groupe national.

Les représentants des 700 000 infirmiers ont littéralement été exclus des concertations.

Un système de santé performant et moderne doit se construire avec l'ensemble des acteurs qui le compose.

L'un des fondamentaux de ma santé 2022, est pourtant la participation !

Quelle ironie en pleine célébration de l'année internationale des infirmiers par l'Organisation Mondiale